

Arrêté mis en ligne le 6 octobre 2022



Pôle dynamique commerciale
Service commerces et marchés
DP/A-2022-348

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE
DU MAIRE DE LIBOURNE
« Octobre rose » – Du vendredi 7 au mercredi 28 octobre 2022

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2212-1, L 2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement les articles L2122-1, L2122-2, L2122-3 et L2122-4,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 mai 2020, donnant délégation de signature à Madame Marie-Sophie Bernadeau, adjointe déléguée au commerce, aux foires, marchés et au domaine public,

Vu l'organisation de la manifestation « Octobre rose » par le service du CCAS de Libourne, du vendredi 7 octobre au mercredi 28 octobre 2022,

Considérant qu'à cette occasion, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des biens et des personnes et le respect de l'ordre public,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

ARRETE

Article 1. A l'occasion de la manifestation « Octobre rose » du vendredi 7 au mercredi 28 octobre 2022, organisée par le CCAS de Libourne, le stationnement sera modifié comme suit :

➤ **Stationnement interdit au public et réservé pour l'occasion :**

○ **Mardi 11 octobre 2022 de 17h30 à 21h30 :**

- Place Saint Jean, sur les emplacements situés à l'arrière de l'église sur le terre-plein et sur l'équivalent de 20 places de stationnement.

○ **Mercredi 19 octobre 2022 de 17h00 à 21h30 :**

- Place des Récollets, sur toutes les places de stationnement.

○ **Mardi 25 octobre 2022 de 17h00 à 21h00, plan annexé au présent arrêté :**

- Parking de la salle du Verdet, rue de Toussaint, sur l'équivalent de 20 places de stationnement,

○ **Mercredi 26 octobre 2022 de 16h30 à 20h30 plan annexé au présent arrêté :**

- Parking de la salle du Verdet, rue de Toussaint, sur l'équivalent de 20 places de stationnement.

Article 2. A cette occasion, le domaine public sera occupé par différentes animations :

- Samedi 8 octobre 2022 de 9h00 à 17h00 : Installation d'une montgolfière et divers animations, site de Dagueys
- Dimanche 9 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 : La 8^{ème} édition de la course « La Libournaise » sera organisée autour du Lac des Dagueys.

Article 3. La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4. Les véhicules en stationnement gênant seront verbalisés et mis en fourrière ou déplacés après intervention de la Brigade de Gendarmerie de Libourne ou de la Police municipale.

Article 5. La Direction générale des services, le service de la police Municipale, la Brigade Territoriale autonome de la Gendarmerie Nationale de Libourne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la Préfecture de la Gironde,
- publiée et affichée en Mairie le

- 6 OCT. 2022

Fait à Libourne, le

- 6 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation
l'adjointe déléguée
au commerce, aux foires & marchés et au domaine public



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtels

Activités à découvrir

Transports en commun

P Parkings

Pharmacies

Distributeurs de billets

Ouvrir le me



**Octobre rose : Stationnement de
20 véhicules mardi 25 et
mercredi 26 octobre 2022**

Images ©2022 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2022

France Conditions Confidentialité Envoyer des commentaires

20 m

